



Droit d'un propriétaire de camping

Par **snook31**, le **14/10/2009** à **20:51**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un mobilhome dans un terrain de camping et donc locataire du terrain avec un bail renouvelable annuellement.

jusqu' alors, je louais, à des vacanciers, mon mobil home les deux mois d'été **à un prix que je décidais seul**. et qui était assez bas pour permettre à tout à chacun d'en profiter?

désormais, le propriétaire du camping et donc du terrain de mon mobilhome veut fixer le prix de mes locations UNILATERALEMENT en fixant ce prix à l'identique de celui pratiqué pour les mobilhomes appartenant au camping.

en a-t-il le droit?

merci de votre réponse

jp IMBERT